

# Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen séance du 31 août 2020 à 19h30 en la Mairie de Rittershoffen

**Présents :** Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry et Rohrbacher Patrick *Adjoints*.  
Printems Florine, Sattler Annick, Schmidt Christine, Durst Jean-Jacques, Fischer Damien,  
Kern Marc, Klein Sébastien, Stoehr Cédric, Vonau Fabrice, Wohlhuter Olivier.

**Excusés :** Diho Catherine, Andler Mathieu.

**Secrétaire :** Rohrbacher Patrick.

Le compte-rendu comporte : 3 pages.

La réunion démarre à 19h30 et se termine à 22h00.

## **Ordre du jour :**

### **1. Validation du compte rendu de la séance du 13 juillet 2020.**

Lecture du compte rendu par Hoffmann Thierry. **VOTE** à l'unanimité pour la validation.

### **2. Désignation d'un électeur et d'un suppléant pour l'élection des délégués au comité syndical de l'ATIP.**

L'ATIP gère le personnel communal et instruit les permis de construire.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de Jean-Bernard WEIGEL en tant qu'électeur et Thierry HOFFMANN en tant que suppléant.

### **3. Désignation du représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la COCOM (CLECT).**

La COCOM a mis en place la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) ; il se tient une réunion par an pour décider des taux de prélèvements.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de Jean-Bernard WEIGEL en tant que représentant.

### **4. Désignation de 2 membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**

Désignation de 2 membres pour siéger à la CIID lors de la réunion annuelle.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de Jean-Bernard WEIGEL et Patrick ROHRBACHER.

### **5. Désignation d'un membre de la Commission de contrôle des listes électorales.**

Il s'agit d'une commission annuelle ; ni le maire, ni les adjoints ne peuvent y siéger.

Christine SCHMITT est candidate, donc titulaire et le plus jeune, Cédric STOEHR suppléant.

**VOTE** à l'unanimité.

### **6. Honorariat de l'ancien Maire PFLUG Daniel.**

Le maire sortant doit avoir effectué 3 mandats dont 1 en tant que maire au minimum pour pouvoir prétendre à cette distinction. M. PFLUG Daniel a effectué 1 mandat en tant qu'adjoint et 2 mandats en tant que maire.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de la distinction de maire honoraire.

### **7. Remplacement des lattes de bancs publics : devis ROHMER.**

Il s'agit des lattes des 2 bancs en face du cimetière. Le prix négocié revient à 630 € TTC pour les 10 lattes en chêne. Le montage revient à la commune.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de l'achat.

### **8. Faïtières de la mairie : devis Metzger Renov'Bâti.**

Le devis revient à 600 € TTC pour remettre en place les quelques faïtières déplacées.

**VOTE** à l'unanimité. A voir si on peut profiter de la nacelle pour changer les quelques tuiles fendues.

### 9. Validation de l'achat d'une nouvelle petite tondeuse.

Après comparaison, achat d'une tondeuse de marque Honda chez M. Wurtz à Seltz pour un montant de 1900 € TTC. **VOTE** à l'unanimité.

### 10. Validation du passage des comptages en électronique pour les 2 logements de l'école : devis K3E.

Le Maire informe le C.M. que ce point est reporté étant donné que la demande d'Electricité de Strasbourg n'est pas celle rapportée par le locataire ; un RDV a été fixé avec ES afin de clarifier leur demande.

**Arrivée de STOEHR Cédric à 20h00.**

### 11. Chaussée de la rue des Champs.

Demande de M. Claus, président de l'Association Foncière, pour la réfection de la rue des Champs entre M. Frey et M. Goetzmann. **VOTE** : 12 voix contre, 1 abstention.

### 12. Convention avec Passion Bécanes : modification du volet locations.

Il y a 700 € de frais annuels pour l'entretien du Club House du Tennis, montant jugé trop important pour une utilisation d'une rencontre mensuelle d'une durée de 2 heures (3ème dimanche du mois). L'accès à la mairie avait été refusé, donc pour l'instant la première rencontre a eu lieu sur le parking du supermarché Carrefour et les suivantes sont prévues au Musée de l'Abri sur la commune de Hatten.

Un vote est réalisé pour une tenue de ces manifestations sur la place de la mairie.

**VOTE** : 12 voix contre, 1 abstention.

Un vote est réalisé pour une tenue de ces manifestations sur le parking de la salle des fêtes.

**VOTE** : 1 abstention, 12 voix pour.

Le 2ème point concerne la révision de la location du Club House du Tennis Club à des personnes, membres ou non, de l'association Passion Bécanes.

**VOTE** : 1 voix contre, 1 abstention, 11 voix pour.

Sont proposées 2 possibilités : des locations uniquement le midi (pour éviter les nuisances sonores le soir) ou des locations midi et soir.

**1er VOTE** : 2 bulletins blancs, 5 pour le midi, 6 pour midi et soir. Pas de majorité absolue.

**2ème VOTE** : 1 bulletin blanc, 6 votes pour le midi, 6 votes pour midi et soir.

Pas de majorité relative car égalité des voix. Le texte prévoit que ce soit le Maire qui tranche : M. WEIGEL opte pour des locations uniquement le midi.

**13. Eclairage public** : Les disponibilités pour projets d'investissement reportés et non réalisés dans l'immédiat sont de 67 000 €. Les travaux nécessaires au remplacement des luminaires par d'autres en LED et les lampadaires dangereux et vétustes s'élèvent à 65 000 € (devis société Fritz, EIE est plus cher).

Le retour sur investissement pour l'éclairage public est de 44 700 €, donc le coût réel 20 300 €. Le coût réel du volet éclairage public serait de 12 300 € (57 000 – 44 700).

Les lampadaires changés correspondent à chaque fois à un ensemble, voire à la totalité d'une rue, le tout en raison de leur état : rues des Lièvres, des Champs, de la Montagne, de la Gare, du Château d'Eau.

- **mât SCR abattu par la tempête de février** : un montant de 8 557.90 € TTC pour un nouveau socle en béton, le mât et les luminaires.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de l'installation.

- **mât SCR N°2 menaçant de tomber** : un montant de 6 838.20 € TTC pour un nouveau socle en béton, le mât et les luminaires.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de l'installation.

- **travaux de remplacement de lampadaires dangereux et passage à des luminaires LED**: 1 armoire, 3 candélabres de 9m et 19 candélabres de 6m pour un montant de 43 307 € TTC.

**VOTE** à l'unanimité en faveur de l'installation.

Le Conseil Municipal habilite le Maire à effectuer toutes les démarches pour récupérer des diverses subventions.

- **maîtrise d'œuvre donnée aux Services Energétiques ES** : **VOTE** à l'unanimité.

#### 14. Divers.

- **Point sur les subventions rénovation de l'école élémentaire** : ont été finalisées et versées : 31 800 € de la Région Grand Est, 13 008 € de la DSIL mais pour les 16140 € TEPCV tout n'est pas encore bouclé.
- **Déploiement de la fibre optique** : elle serait disponible à Rittershoffen au printemps 2021.
- **Désignation des titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres ainsi que de l'ordre des suppléants aux élections sénatoriales** : les différentes démarches ont été effectuées et tout est réglé.
- **Grillage réglementaire autour des citernes de gaz** : la chaufferie collective fonctionne aux copeaux de bois et sinon au gaz. Pour être en conformité et livré par Vitogaz, il faut installer un grillage d'une hauteur de 2m.
- **Pose de la porte de l'église protestante** : le vendredi 11 septembre.
- **Demande de réouverture de la bibliothèque et appel à des bénévoles** : un plexiglas, du gel et des masques ont été mis à disposition pour la réouverture le 1<sup>er</sup> septembre. Le 2<sup>ème</sup> plexiglas sera gardé en réserve pour un éventuel autre besoin ultérieur. Pas de bénévoles au niveau du C.M., un appel sera lancé par le biais du Ritternouvelles.
- **Salle des fêtes : rattrapage des niveaux couloir/grande salle** : le travail est terminé, très bien réalisé et sans surcoût malgré l'augmentation en 2020 du prix de la colle d'accroche.
- **Salle des fêtes : porte endommagée lors de la location par l'APER** : la réparation a été faite le mercredi 26 août. Il reste un frottement de la porte à régler.
- **Salle des fêtes : locations et réunion du comité des fêtes** : lecture des consignes mises à jour sur le site de la préfecture. Une ouverture de la salle est possible sans déclaration préfectorale mais avec une réglementation à mettre en place par la Commune. Sont obligatoires : le port du masque, la distanciation physique, pas de buvette et pas de piste de danse. Une option, laisser la salle fermée jusqu'à fin décembre mais au final le C.M. opte pour l'ouverture à compter de 1<sup>er</sup> septembre avec respect des consignes préfectorales et signature d'un acte d'engagement du locataire, acte qui l'engage à respecter les jauges suivantes : 40 personnes dans la petite salle et à 130 dans la grande salle.
- **Courrier de la fédération Alsace bilingue** : une information pour inciter à parler l'alsacien.
- **Courrier du club de natation La Vague de Betschdorf** : il s'agit d'une demande de subvention à laquelle la commune de Rittershoffen ne va pas donner suite.
- **Géothermie et travaux de mesures électromagnétiques** : 4 points de mesures sont prévus sur les communes de Hatten et de Rittershoffen. Pour la géothermie, le réexamen est en cours sur l'attribution d'une taxe plus favorable à la commune. Quant au projet sur l'extraction de lithium, il pourrait être lancé en 2025.
- **Autres points d'informations** : remettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la circulation routière; le projet de méthanisation suit son cours: les fouilles archéologiques sont terminées; la Mairie sera ouverte un samedi matin pour faire des observations sur le PLU; remerciements pour le personnel communal; arrêt du dépôt de branchages au hall de stockage de la chaufferie repoussé début 2021; l'antenne et le shelter ont été enlevés du Château d'Eau avec l'aide de M. Haberstich Christian pour transporter le conteneur; Mme Anstett fera venir son jardinier pour nettoyer sa parcelle jouxtant l'église catholique.